



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrôle

Question écrite n° 68625

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les difficultés rencontrées par les exploitants des établissements du secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs pour déterminer l'âge des jeunes personnes. En effet, alors que ces exploitants s'exposent à de très lourdes sanctions lorsqu'ils servent de l'alcool à des mineurs, ils ne sont pas légalement en droit de demander à la personne en face d'eux de prouver son âge. Aussi, il le prie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre sur ce sujet et ce, dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68625

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6386